

Majesté,

Les déclarations rassurantes de Monsieur le ministre de la justice à l'issue de la réunion de la Commission anti spoliation le 17 septembre 2018 selon lequel les "mesures prises" ont permis d'endiguer le phénomène de spoliation et " d'en prévenir la recrudescence " ne nous semblent pas correspondre à la réalité et, en tout cas, à toute la réalité.

Notre Association mais aussi l'association marocaine Association des Victimes de Spoliation ainsi que les avocats qui plaident la cause des personnes spoliées , sont obligés de constater que ni les chiffres des affaires de spoliation dont ils ont connaissance, ni surtout le traitement de ces affaires par la justice, ne justifient le jugement favorable de Monsieur le ministre de la justice comme vient, hélas ,de le démontrer tragiquement le décès au tribunal d'Agadir le 9 octobre dernier d'un français spolié à l'annonce d'un énième report d'audience de son affaire.

Sans méconnaître les efforts qui sont faits pour mettre un terme à ce qui s'apparente à un drame non seulement pour les victimes mais aussi pour le Royaume, nous pensons que les décisions qui ont été prises ne sont pas actuellement à la mesure de l'immense problème qui se pose aux administrations et à la justice du Royaume.

Majesté,

Cette lettre et le rapport circonstancié qui lui est annexé, ne sont dictés que par le seul souci du respect des grands principes de droit et de justice qui sont au fondement du Royaume ; c'est pourquoi nous faisons une nouvelle fois appel à Votre bienveillante attention.

Majesté,

Nous Vous prions d'agréer l'expression de notre plus respectueuse considération et de notre souhait que Dieu protège la famille royale et vous assiste dans la conduite éclairée du Royaume.

Professeur Michel ROUSSET,
Commandeur du Ouissam Alaouite
Docteur en Droit, Agrégé de Droit Public
Doyen honoraire de la Faculté de Grenoble
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Officier des Palmes Académiques

